

3^e BUDGET PARTICIPATIF

10 000€
POUR VOTRE IDÉE

SOYEZ
ACTEUR !

DEPOSEZ VOTRE PROJET EN MAIRIE

andillylesmarais.fr/budget-participatif

Sommaire

I. Edito.....	3
II. Un budget participatif, c'est quoi ?	4
III. Quels types de projets déposer ?	4
IV. Quels seront les critères de recevabilité des projets ?	5
V. Quelles sont les différentes étapes ?	6
VI. Annexe : le formulaire de dépôt de projet.....	7

I. Edito



Sylvain FAGOT

Maire d'Andilly-les-Marais

Madame, Monsieur,

Le budget participatif vous offre la possibilité d'être acteur de votre commune, de réfléchir, de proposer, de construire un projet qui vous tient à cœur. La finalité principale de ce travail collaboratif et participatif est que la démarche que vous allez développer verra le jour, se concrétisera dans une action au sein de la commune.

Votre action résonne pour nous comme un prolongement à celle des élus. Vous avez la liberté d'élaborer des propositions de votre choix, des propositions qui auront un intérêt pour tous les habitants. Ce travail devra voir le jour par un travail d'échange, par la concertation avec d'autres personnes qui, comme vous, auront la volonté de voir se développer de nouvelles idées à Andilly.

Votre limite est celle du respect du budget qu'aura fixé le Conseil Municipal. La recherche de partenaires, publics ou privés, devra également guider vos projets. Toutes les initiatives sont bonnes à prendre à partir du moment où elles sont partagées, discutées et approuvées démocratiquement.

C'est avec la volonté de tous, l'envie de participer à une histoire commune, que ce type de projets citoyens verront le jour.

Prenez l'initiative, engagez-vous dans cette démarche constructive et positive de valorisation d'Andilly-les-Marais.

Au plaisir de vous compter à nos côtés.

II. Un budget participatif, c'est quoi ?

C'EST VOUS QUI PROPOSEZ, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ

Le **budget participatif** est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité, généralement à des projets d'investissement.

Permettant ainsi à l'ensemble des citoyens de participer directement à la transformation de la commune.

C'est un moyen de garantir encore plus de transparence dans la gestion des finances publiques, d'inventer une nouvelle pédagogie de l'action publique et de s'appuyer sur la créativité de tous les Andillaises et Andillais, âgés de plus de 16 ans.

Chaque année et pour la première fois en 2021, la municipalité d'Andilly-les-Marais proposera un budget participatif citoyen permettant de décider de l'utilisation de la somme de **10 000 €**.

III. Quels types de projets déposer ?

POUR ÊTRE RECEVABLE ET SOUMIS AU VOTE, VOTRE PROJET DOIT :

- Satisfaire un motif d'intérêt général : être utile aux habitants d'Andilly-les-Marais
- Entrer dans le champ de compétence de la commune
- Représenter une dépense d'investissement
- Être déposé par un Andillais de plus de 16 ans.

Tous les thèmes sont envisageables :

- Le cadre de vie
- La mobilité
- La nature
- Le sport
- La culture
- Le patrimoine
- etc.



IV. Quels seront les critères de recevabilité des projets ?

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les projets doivent principalement imputés le budget **d'investissement** (et au minimum le budget de fonctionnement)

Le budget de **fonctionnement** est constitué des dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer la gestion des services publics :

- L'entretien des rues, des espaces verts et des bâtiments publics (nettoyage, chauffage),
- Les charges liées à l'action sociale et à l'éducation,
- L'achat de fournitures diverses,
- Les salaires et charges sociales du personnel employé dans les différents services,
- etc.

Un **investissement** est une acquisition immédiate qui est censée durer dans le temps. Il permet :

- Les achats de terrains de bâtiments,
- La construction d'équipements comme une école, une médiathèque, une piscine ou un stade de foot,
- L'achat de matériels.

COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Parmi toutes ces responsabilités locales, les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : urbanisme, environnement, aménagement de l'espace public (rues, trottoirs, parcs...), constructions d'infrastructures (salle des fêtes, piscine, stade...), aides au logement, aide sociales, gestion des écoles maternelles et élémentaires, développement de l'économie, du sport, de la culture, du tourisme.

En plus de toutes les compétences ci-dessus, la commune bénéficie d'une clause de « compétence générale » qui lui permet d'intervenir dans tous les domaines dès lors que l'intérêt de son territoire peut être invoqué.

V. Quelles sont les différentes étapes ?



Février à Avril > Je dépose mon projet à l'aide du formulaire disponible en annexe

La fin des dépôts est prévue pour fin avril



Mars à Mai > La municipalité analyse la recevabilité de mon projet

Chaque projet sera étudié et un avis sera rendu (Recevable \ Non Recevable et pourquoi)

Nous pourrions retravailler avec vous les détails d'un projet non recevable

Je fais campagne pour mon projet...



Juin > Je vote en mairie et je fais voter pour les projets retenus

Le dépouillage sera réalisé en mairie avec l'ensemble des porteurs de projet fin juin et les résultats du vote seront diffusés



Durée du projet > Je participe à la réalisation du projet avec l'aide de la municipalité

Vous êtes acteur de la réalisation de votre projet : nous fixerons ensemble un chiffrage détaillé, un périmètre clair et un planning.
⇒ Vous participez ainsi activement à l'avancée de votre projet.



Fin du projet > J'inaugure avec le Maire et tous les Andillais

Une inauguration sera organisée et tous les Andillais seront invités à célébrer la mise en œuvre de votre projet.



VI. Annexe : le formulaire de dépôt de projet

Le **titre** de mon projet (en 60 signes maximum)

.....

Mon projet en **détail** (en 1200 signes maximum – vous pouvez nous joindre des photos, des schémas et tout ce qui pourra illustrer votre projet)

.....
.....
.....
.....
.....

J'évalue mon projet à : €

Quels sont les autres **besoins** que j'identifie ?

.....

Où mon idée pourrait-elle être localisée ?

.....

Mon projet :

- entre dans le champ de **compétences de la commune**
- satisfait un motif **d'intérêt général**
- correspond à une **dépense d'investissement**

Mes **coordonnées** :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone : Courriel :